

SCID

2026 - 2030

Table des matières

1 :Les suites de la mise sous tutelle du SCID..... 4

1 :Le plan de redressement..... 4

2 :Le développement (en permanence juridique, sur internet, les réseaux sociaux, dans les boîtes, en région) 5

3 :La crise covid 5

4 :Les actions en justice..... 6

5 : Un déménagement soudain 7

Preamble

A l'issue de notre dernier congrès de novembre 2022, notre syndicat ayant vécu l'enchaînement d'événements soudains, se sont bien évidemment poursuivis, amenant l'équipe du syndicat au niveau du bureau à surmonter les problèmes surgissant et à en adapté les meilleures résolutions.

Le syndicat a ainsi tenu bon, malgré de nombreuses crises : telles que les péripéties des conséquences de la mise sous administration judiciaire, la finalisation du plan de redressement, un nouveau ré-aménagement du local, les nécessités de l'obligation pour les entreprises aux mise en place et renouvellement des CSE, ce qui est une nouvelle charge de travail et importante pour les négociations PAP, lesquelles se renouvellent dès maintenant, et ce pour 2027 (mais nous permettent la mise en place des équipes dans les boîtes ainsi concernées), et bien sur l'action d'un certain nombre d'employeurs contestant notre légitimité devant les tribunaux lors des mandaté(e)s RSS, voire DS dans leurs entreprises tout au long de la période.

Sans parler des pressions sur nos militants, sur nos adhérents, une constance du quotidien de notre syndicat.

Malgré tout cela, nous poursuivons notre activité et sommes toujours aujourd'hui un syndicat libre et indépendant qui continue à mener les actions revendicatives qui avaient été votées dans le cadre des résolutions 2022 : la lutte contre la précarité, les bas salaires, la déréglementation du temps de travail, les discriminations, le harcèlement...

Ainsi ce résumer par ce rapport d'activité et que nous vous soumettons à l'approbation lors de cette journée du 3 novembre 2026.

Bonne lecture !

1 : Les suites de la mise sous tutelle du SCID

2 : Le développement

(en permanence juridique, sur internet, les réseaux sociaux, dans les boîtes, en région)

Nous avons mené de multiples actions pour développer le syndicat, dont celle pour nous rendre beaucoup plus visible, notamment sur internet.

Ainsi le site internet du SCID (www.syndicat-commerce.fr) a sa propre charte graphique, le site est régulièrement mis à jour avec des articles relatant l'activité de notre syndicat et des informations de droit du travail pour tous.

Ce site dynamique permet d'apparaître en 1er dans le moteur de recherche le plus utilisé, Google, en tant que syndicat commerce.

Grâce à cela, de nombreux salariés de toute la France nous trouvent sur le web et nous contactent par ce moyen, et permet de même d'adhérer en ligne sur le site.

Nous assurons maintenant 3 jours par semaine (jeudi et samedi matin), dont le mercredi (en présentiel et téléphonique le matin et l'après-midi), une permanence juridique gratuite et avec et sans rendez-vous au local de Paris.

Ces rencontres avec les salariés et collègues, que nous aidons immédiatement par conseils et compréhension de situations, sont très appréciées par leurs résultats, permettant de développer les adhésions et de fidéliser, et sont un support efficace pour aider et faciliter l'action syndicale au sein des entreprises, et ce en cas de difficultés d'exercice des mandats représentatifs, tant DS, RSS qu'élu(e)s CSE en activité, où à venir.

De même, nous avons développé notre présence via les réseaux sociaux, et contribuer à la mise en place du site « réservoir à lettres », lequel par des modèles de courriers, adaptables selon les différentes situations individuelles, permet d'interpeller l'employeur sur la base d'un document solidement juridique, utilisable en justice, et ce pour une somme modique annuelle.

Pour le développement du syndicat, plusieurs leviers sont disponibles, la volonté de salarié(e)s d'implanter une équipe (ce qui passe régulièrement par le mandat RSS), d'élu(e)s au CSE qui veulent résoudre leurs difficultés d'actions, et le tremplin lié aux négociations PAP qui permettent l'instauration de liste aux premiers tours électoraux via le résultat de ces négociations.

D'où l'importance de s'organiser efficacement et se structurer pour conduire et répartir les charges de travail conséquentes que représentent l'ensemble de ces actions pour réussir.

Grâce à cette visibilité, à notre disponibilité et à notre positionnement clairement revendicatif, nous attirons des salariés et des militants de tous bords, ce qui permet de nous implanter et développer l'action syndicale dans les entreprises pour toute la France, avec des résultats concrets à l'intérêt professionnel de toutes et tous !

Les actions en justice

Le réaménagement du local

Suite à notre emménagement au cours de la mandature 2022-2026 au 6 avenue F. Roosevelt sur Paris 75008, nous sommes passé du second au sixième étage, et ceci pour un local bien plus adapté à l'activité du bureau, tant pour recevoir que d'échanger avec les salarié(e)s et militant(e)s du syndicat. Un plus notable au quotidien !

Nous pouvons ainsi conclure ce rapport d'activité en affirmant que l'effort constant qui a contribué pour ces 4 années qui viennent de s'écouler à la continuité du syndicat, les membres actifs du bureau du SCID n'en ayant absolument rien lâché au jour le jour.

Ainsi, adhérente et adhérent, vous pouvez par ceci saisir ce qui attend le nouveau bureau du SCID, lequel sera soumis à votre vote ce 3 novembre 2026 pour les 4 prochaines années de cette mandature 2026 - 2030.

Bon courage !

Toute l'équipe du SCID